

des Chemins de Fer et Minières Prince Henri mais qui refusait d'accepter les changements que Servais pensait y apporter.

«M. P., écrit Fr. Majerus, a déclaré nettement qu'il n'entendait pas rembourser les subsides miniers, pas plus que M. de H. Quand on songe qu'on ne pose pas cette condition aux maîtres de forges, auxquels on accordera des concessions dans leur intérêt, sans qu'ils fassent le moindre sacrifice, tandis que M. P. donnera en échange des siennes un réseau valant 25 à 30 millions, on doit se dire que M. P. a des motifs sérieux pour demander à être mis au moins sur un pied d'égalité avec les maîtres de forges, quant à la conditions qui nous occupe. M. P. n'acceptera pas davantage de partager avec le Gouvernement le subside ou la garantie d'intérêt qu'il pourra obtenir éventuellement de la Prusse.» Pour démontrer que, pour lui, tout était en règle, Philippart «enverra demain dans le G.-D. plusieurs ingénieurs pour examiner les lignes futures et les bassins miniers... et arrivera mardi ou mercredi à Luxembourg, pour signer la Convention définitive et déposer son cautionnement.»

Finally la Convention fut conclue le 14. 12. 1868 entre Emmanuel Servais, président du Gouvernement, d'une part, et le nommé Philippart*) et son vice-président Félix Gendebien d'autre part. Elle envisageait la concession à la Société Prince Henri (à constituer) d'un réseau comprenant les lignes allant d'Ettelbruck à Wasserbillig; d'Ettelbruck ou Colmar vers Pétange ou Lamadeleine; de Bettembourg vers Athus avec embranchement sur Esch; de Bettembourg à Remich; de Remich à Oetrange. Pour faciliter à la société concessionnaire la construction de ces lignes, le Gouvernement lui accordait, entre autres subsides, des concessions minières d'une contenance de 500 ha²**).

Le 19. 1. 1869, Majerus propose à Servais de supprimer l'article 5 de la Convention visant les concessions minières, article qu'il juge «un peu obscur... et pas indispensable» et que le Conseil d'Etat vient de vivement critiquer.

*) Si, malgré les avertissements de J. N. Paquet (1799-1870, président de Chambre à la Cour de Cassation de Bruxelles), Servais était entré en relations avec cet homme qu'il savait «aventureux» il s'en explique comme suit dans son Autobiographie (p. 62): «Devais-je pour cela le repousser, en attendant que quelque Rothschild vint nous faire des propositions? Qu'auraient dit mes concitoyens de mon abstention, lorsque les gouvernements français et belge n'avaient pas hésité à accorder d'importantes concessions de chemins de fer à celui que j'aurais éconduit comme ne présentant pas assez de garanties? Il était d'autant moins possible de refuser à Philippart celle qu'il sollicitait au nom de la Soc. des Bassins houillers, qu'il acceptait des conditions telles que, s'il n'exécutait pas ses obligations, le pays n'éprouvait aucune perte.»

**) D'après V. Dondelinger (Les concessions minières, 1912, p. 15) ce chiffre se réduisit en fin de compte à 417 ha 6 a 5 ca, représentant une valeur de 7 309 058 fr.